



Chairmanship of the Czech Republic
Council of Europe
May – November 2017

Présidence de la République tchèque
Conseil de l'Europe
Mai – Novembre 2017



CONSEIL DE L'EUROPE
CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

DIX-NEUVIEME REUNION DU CONSEIL DE L'EUROPE
DES ATELIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE
LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

*Organisée sous les auspices de la Présidence tchèque du Comité des Ministres
du Conseil de l'Europe*

***« La mise en œuvre de la Convention européenne du paysage au niveau local :
la démocratie locale »***

Brno, République tchèque
5-6 septembre 2017
Visite d'étude, 7 septembre 2017

ATELIER 3

Belgique – Des partenariats pour le paysage en Wallonie : l'exemple du Groupe d'action locale (GAL) « Pays des Tiges et Chavées »

Mme Mireille DECONINCK

Dr. Sc. Géographiques, Attachée, Service Public de Wallonie

*Direction de l'aménagement régional ; Direction générale opérationnelle aménagement du territoire,
logement, patrimoine et énergie*

M. Corentin FONTAINE

*PhD, Chargé de Mission « Paysages », Groupe d'action locale (GAL) Pays des Tiges et Chavées
ASBL*

Rappel du contexte institutionnel et du cadre géographique

Depuis les lois spéciales de réformes institutionnelles de 1980, la Belgique est régie par trois niveaux de pouvoirs : l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés. La plupart des compétences concernant directement ou indirectement le paysage sont aujourd'hui du ressort régional. Il s'agit notamment de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, du patrimoine, de l'environnement et de la conservation de la nature, des richesses naturelles, de la politique de l'eau et de l'énergie, des travaux publics, des transports, du logement, de la politique agricole, du tourisme, ...

Par contre, les compétences de l'enseignement et de la culture dépendent des Communautés de langue (Française et Germanophone pour la Wallonie). Occupant une position relativement centrale en Europe de l'Ouest, à proximité de Bruxelles, la Région wallonne – ou Wallonie – constitue la partie sud de la Belgique.

La Région wallonne couvre une superficie de 16.844 km², soit plus de la moitié de la Belgique. La Wallonie a une population d'environ 3.550.000 habitants, répartie inégalement au sein de 262 communes. La densité moyenne de 209 hab/km², est supérieure à la moyenne européenne, mais reste inférieure à celle rencontrée dans les régions voisines (Flandre et Pays-Bas notamment).

Enfin, il convient de signaler que le territoire wallon se caractérise par son ouverture par rapport aux régions et pays voisins : absence de réelles barrières physiques, prolongement de ses caractéristiques géographiques au-delà des frontières dans toutes les directions.

Mise en oeuvre de la Convention européenne du paysage au niveau local

La Région wallonne a ratifié la Convention européenne du paysage le 20 décembre 2001. La Convention est en vigueur en Belgique depuis le 1er février 2005.

Suite à la ratification de la Convention européenne du paysage par la Région wallonne, de nombreux acteurs locaux ont souhaité développer un projet paysager en partenariat avec l'Administration.

Les structures qui portent ces projets sont de différentes natures : parc naturel, contrat de rivière, groupe d'action locale (GAL), ... et les sources de financement sont également variées : Interreg, Leader, subventions ...

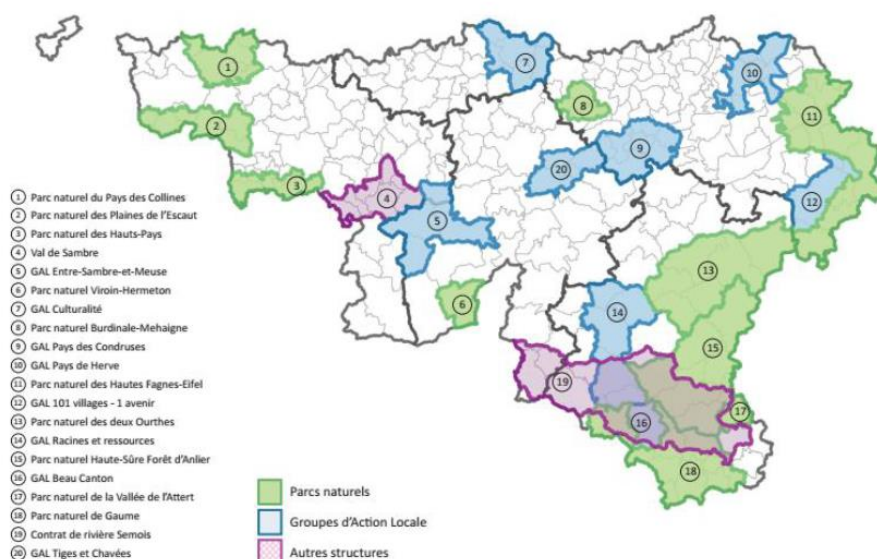
La multiplication des initiatives a incité l'Administration à mettre en place une plateforme d'échanges d'informations et de mise en cohérence des activités de ces structures.

L'objectif principal de cette plateforme paysage est double :

- Veiller à ce que toutes les initiatives développées en Région wallonne s'inscrivent dans la philosophie de l'action régionale en matière de paysage, c'est le principe de cohérence.
- Favoriser les échanges d'expériences pour une meilleure synergie, complémentarité et mise en réseau des actions financées par les pouvoirs publics ; c'est le principe d'utilisation rationnelle des moyens humains et budgétaires, le principe de bonne gouvernance.

La plateforme paysage qui rassemble une vingtaine de participants se réunit deux fois par an et les représentants de ces partenariats locaux, de la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT), et de l'Administration se retrouvent pour échanger des informations, des manières de faire et des conseils sur des actions qui ont réussi (ou pas et pourquoi).

Partenariats pour le paysage en Wallonie



L'exemple du GAL « Pays des Tiges et Chavées »

Depuis 15 ans, le GAL « Pays des Tiges et Chavées » ASBL, une association alliant pouvoirs locaux et forces vives locales, mène des projets de développement durable sur les territoires des communes rurales d'Assesse, Gesves et Ohey (20.000 habitants, 20.000 hectares au sud-est de Namur).

Ces réalisations concrètes dans des domaines variés (maillage vert, activités et production agricoles, tourisme, éducation permanente, culture, cohésion sociale, etc.) ne sont possible que grâce à une participation significative des fonds LEADER de l'Union européenne et de la Wallonie (90% du budget), complétés par une part communale (10%). A titre d'exemple, pour la période 2014-2020, le budget total engagé dans le GAL Pays des Tiges et Chavées ASBL est proche de deux millions d'euros pour soutenir 9 thématiques¹, dont la valorisation du patrimoine paysager.

Le projet « paysages » vise clairement à préserver les qualités paysagères et autres aménités territoriales qui sont l'une des richesses importantes du territoire du GAL, principalement localisé en Condroz, un ensemble de territoires paysagers typique de Wallonie et caractérisé par une succession de sommets gréseux (tiges) et de dépressions calcaires (chavées) parallèles sur plusieurs dizaines de kilomètres, rappelant la forme d'une tôle ondulée.

1. synthèse complète des projets repris dans cette plaquette:
www.tiges-chavees.be/sites/default/files/plaquette_projets_gal_2014-2020.pdf



Tous les six ans, le GAL doit élaborer un nouveau « programme de développement stratégique » afin de construire un dossier de candidature qui démontre une coordination d’actions répondant à des besoins réels de citoyens, d’autres associations, de professionnels et d’administrations locales. L’objectif général est l’amélioration du bien-être des citoyens des communes concernées tant sur le plan environnemental, qu’économique et social. Le dossier est soumis à évaluation par les organes compétents du Service Public de Wallonie, sans garantie de financement du programme.

La méthodologie choisie par le GAL Pays des Tiges et Chavées ASBL est largement participative et transparente puisque l’appel au grand public pour des réflexions en groupes de travail sont au coeur du processus. Deux étapes préalables permettent de guider ce travail de diagnostic dit « chaud » : un diagnostic territorial dit « froid » (compilation de statistiques socio-économiques, démographiques, spatiales, etc.) et une identification d’enjeux et de thématiques prioritaires pour l’assemblée générale de l’ASBL. Le processus se termine par une double passe sur le diagnostic territorial affiné par la synthèse des idées et axes de développement à considérer selon les réflexions participatives : une première nomination de projets sur base de critères objectifs suivie d’une sélection définitive, par l’assemblée générale de l’ASBL, des projets considérés les plus stratégiques et les plus aboutis, notamment dans les dimensions de l’innovation et de la pérennisation des actions à entreprendre (critères importants pour le financement du programme). Le choix tient également compte des moyens financiers dont le GAL pourra potentiellement disposer. Certains projets non retenus en l’état, mais dont l’intérêt est avéré, restent à l’étude pour être introduit le cas échéant dans d’autres programmes de financement.

Parmi les neuf thèmes retenus par le GAL Pays des Tiges et Chavées ASBL pour son programme de développement stratégique, la fiche-projet « paysages » tient une place de choix, non seulement parce qu’elle peut s’inscrire en synergie avec les autres fiches (logement, agriculture, filière bois, etc.) mais également parce que le paysage en est un vecteur fédérateur, notamment en matière de communication avec des publics divers et variés.

Fiche-projet « paysages »

L'ambition du GAL Pays des Tiges et Chavées ASBL dans cette fiche-projet est d'utiliser l'interprétation paysagère comme levier de (ré)appropriation citoyenne de leur espace de vie et comme révélateur d'une identité territoriale forte. La piste de l'interprétation des paysages est issue d'une réflexion du groupe de travail « Education à l'environnement » organisé par le GAL le 22 avril 2014. L'analyse paysagère était alors apparue comme une grille de lecture permettant de comprendre l'évolution du territoire par rapport aux différentes thématiques abordées par le GAL : l'agriculture, les forêts, le logement, ...

Le projet est motivé par un besoin de maîtrise local de clefs de compréhension de la dynamique territoriale qui façonne les espaces de vie et dont les marqueurs perdurent dans les paysages. Ce besoin est partagé par différents groupes cibles actifs sur le territoire : les « professionnels » (administrations et pouvoirs locaux en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire), les commissions citoyennes locales (CCATM, CLDR, PCDN), les enseignants du 3e degré fondamental, les guides touristiques professionnels, les associations culturelles et artistiques, les citoyens à titre individuel.

Les actions entreprises sont donc déclinées en fonction de ces publics cibles, afin d'adapter au mieux leurs expériences paysagères et de garantir au mieux la diffusion de la connaissance partagée et le réemploi des supports développés. *In fine*, les actions proposées en termes d'aménagement du territoire et de valorisation des paysages, incluant la mise en valeur du patrimoine culturel, naturel et identitaire local, permettent d'entretenir et de consolider une forme de bien-être des habitants, en préservant le caractère rural du territoire.

Mise en oeuvre de la fiche-projet « paysages »

Les actions visées par la fiche-projet « paysages », déclinées selon différents publics cibles (gestionnaires du territoire, citoyens, public scolaire, touristes, ...), sont distinguées selon deux mises en oeuvre complémentaires : (1) l'expérience sensible et (2) la mise en média.

L'expérience sensible des paysages consiste à organiser des activités qui permettent aux participants de suivre et de vivre en direct une analyse paysagère de manière à ce qu'ils se rendent compte qu'il y a quelque chose à voir « au-delà du contemplatif ». Exemples : balade « transect »² pour le grand public, ateliers cartographiques sur l'évolution et les formes de densité du bâti pour les gestionnaires du territoire, jeux d'observation et d'orientation pour les écoles primaires, formation pratique sur le terrain pour guides professionnels, etc.

La mise en média des paysages consiste à développer des supports adaptés pour transmettre et diffuser de l'information nécessaire à l'analyse paysagère et à la compréhension de l'évolution territoriale à une autre échelle (p.ex. évolution de la mobilité et impacts sur les activités agricoles) : coupe avec occupation du sol pour les balades citoyennes, cartothèque historique, imagiers, frises chronologique pour l'évolution du bâti, fascicule-mémo pour les participants aux formations, mallettes pédagogiques pour les écoles, etc.

2. C'est-à-dire parcourir le territoire sur des sentiers et chemins qui s'enchaînent en relative ligne droite, de manière à attaquer perpendiculairement les tiges et chavées successives.

Ces deux ensembles d'actions sont renforcés par (1) un axe de travail scientifique de terrain qui consiste à cartographier des unités paysagères locales selon leurs caractéristiques observables mais également rapportées par les habitants et (2) un axe de travail de soutien aux initiatives locales qui consiste à fournir des contenus « paysages » adaptés, tels qu'une guidance lors d'une manifestation villageoise ou des panneaux d'interprétation paysagère pour un circuit de valorisation du petit patrimoine. Là encore, l'objectif est de rencontrer au plus près une demande concrète sur le terrain.

Pour en savoir plus : www.tiges-chavees.be/paysages